

## COMMUNIQUÉ

### FERMETURE EXCEPTIONNELLE DU BUREAU DES ELECTIONS, DE LA R

Compte tenu de la commission départementale de recensement des votes liée aux élections régionales, le bureau des élections, de la réglementation et des affaires juridiques de la préfecture du Gers sera exceptionnellement fermé au public le lundi 14 décembre 2015 toute la journée.

Pour tout renseignement, le service continue à être joignable uniquement par messagerie aux adresses suivantes :

[pref-elections@gers.gouv.fr](mailto:pref-elections@gers.gouv.fr) pour les élections, [pref-associations@gers.gouv.fr](mailto:pref-associations@gers.gouv.fr) pour les associations, [pref-reglementation@gers.gouv.fr](mailto:pref-reglementation@gers.gouv.fr) pour la réglementation.